

PLAN DE CONTINUITE PÉDAGOGIQUE

Lundi 16 mars 2020, le président de la République a annoncé des mesures restrictives concernant tous les déplacements, au moins pour les 15 jours qui viennent. Ces consignes renforcent les mesures annoncées dès le 14 mars au soir par le Premier ministre qui a demandé à l'ensemble de nos concitoyens de respecter les consignes de distanciation sociale, en particulier de limiter les déplacements, les réunions et les contacts non indispensables, ainsi que de respecter des gestes barrières. Le message essentiel du ministre de l'Intérieur qui a suivi a été « *restez chez vous* ».

Comme le président de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne l'a demandé dans son message adressé à la communauté universitaire le 16 mars, il revient à chacun de prendre ses responsabilités et de mettre tout en œuvre afin de protéger les plus fragiles et les plus vulnérables d'entre nous. C'est une question de santé publique, de civisme et de solidarité intergénérationnelle.

Pour ce qui concerne la continuité pédagogique, l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne a pris les décisions suivantes.

Enseignements

Les enseignements en présentiels étant suspendus, des aménagements sont actuellement en cours d'organisation dans chaque composante afin de proposer des ressources pédagogiques en ligne, et autres modalités de travail (travaux à faire, lectures recommandées, exercices d'application et d'entraînement...) permettant à chaque étudiant de poursuivre au mieux sa formation à distance. Pour l'essentiel, les enseignements vont se poursuivre à l'aide d'applications numériques permettant les « amphithéâtres virtuels », « TD virtuels », des consignes et des ressources mises en ligne via les EPIs, etc.

Des consignes plus précises vous seront communiquées par vos enseignants dans les jours qui viennent.

Concernant le calendrier des examens et les évaluations du second semestre, chacun comprendra qu'à ce jour aucune date ne peut être communiquée avec certitude ; soyez assurés que tous les personnels de l'université font le maximum pour permettre la poursuite de vos formations dans les meilleures conditions au regard de la situation exceptionnelle que nous subissons. Des informations

vous seront transmises régulièrement, au fur et à mesure de l'évolution de la situation. Des mesures exceptionnelles seront prises concernant l'assiduité, eu égard à la situation, notamment pour les étudiants boursiers.

Consignes si vous êtes en stage en France (en cours)

Vous devez prévenir par courriel votre entreprise, votre responsable de stage et rester à votre domicile jusqu'à nouvel ordre. Vous pourrez suivre une activité à distance pour votre entreprise.

Consignes si vous êtes apprenti en France

Vous ne pouvez plus venir dans les sites de l'université et devez poursuivre la continuité pédagogique à distance. Pour ce qui relève de la présence en entreprise, vous êtes soumis aux conditions de l'entreprise dans laquelle vous êtes apprenti. Celle-ci décidera de vous proposer une autorisation d'absence spéciale ou un dispositif de travail à distance. Ces décisions relèvent de sa responsabilité. Vous disposez d'un maître d'apprentissage en entreprise et d'un tuteur universitaire avec lequel vous pouvez échanger sur votre situation en entreprise.

Consignes si vous êtes à l'étranger ou envisagiez d'y partir

Il est vivement recommandé aux étudiants actuellement en stage ou en mobilité internationale de revenir en France dans les meilleurs délais, compte tenu de l'incertitude liée à l'évolution de la situation sanitaire dans les prochaines semaines dans toutes les régions du monde ainsi que l'incertitude liée à la continuité des transports internationaux.

Votre situation exceptionnelle sera prise en compte.

Si vous souhaitez rentrer en France et interrompre votre mobilité internationale, vous devez informer la direction des Relations internationales de Paris 1 Panthéon-Sorbonne (international-mobility@univ-paris1.fr), le délégué international de votre composante, votre responsable pédagogique à Paris 1 Panthéon-Sorbonne et votre responsable pédagogique dans votre établissement d'accueil.

Rentré en France vous pouvez continuer votre cursus à distance auprès de votre université d'accueil – lorsque cela est prévu par l'université d'accueil – ou réintégrer les enseignements à distance de votre diplôme en France. Pour cela, il faut se rapprocher de votre responsable pédagogique à Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Dans le cas où vous faites un double diplôme, à Paris 1 Panthéon-Sorbonne et auprès d'une université étrangère, il vous est possible de suivre vos cours depuis la France, si l'université partenaire a mis en place un enseignement à distance. Si tel n'était pas le cas, il convient de se rapprocher de votre responsable pédagogique à Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Compte tenu de la situation actuelle et les évolutions prévisibles de la situation sanitaire, il est improbable que vous puissiez retourner dans votre université d'accueil avant la fin de l'année universitaire. Si vous ne souhaitez pas rentrer en France et que vous décidez de poursuivre votre mobilité internationale, il faudra également en informer la direction des Relations internationales de Paris 1 Panthéon-Sorbonne (international-mobility@univ-paris1.fr), le délégué international de votre composante, votre responsable pédagogique à Paris 1 Panthéon-Sorbonne et votre responsable pédagogique dans votre établissement d'accueil.

Vous devez suivre les recommandations du portail Ariane sur le site du MEAE, rubrique « conseils aux voyageurs » : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs>. Aucune sanction disciplinaire, pédagogique ou financière (retenue bourse) sera mise en place.

Tout déplacement à l'étranger que ce soit dans le cadre d'un séjour d'étude ou d'un stage est suspendu jusqu'à nouvel ordre (y compris si le stage est obligatoire).

Si nécessaire, les étudiants sont invités à prendre contact avec leurs responsables de formation ou leur scolarité.